

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02165

Numéro SIREN : 532 986 080

Nom ou dénomination : MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS

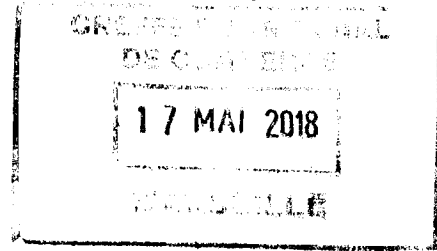
Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2018 sous le numéro de dépôt 4798

43 pages  
n° 4798



miipi

MONTAGE ET INGENIERIE  
DE PROJETS IMMOBILIERS



**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

Dépôt des comptes annuels  
2, Rue Emile Pollak  
13 291 MARSEILLE Cedex 06

Date : 14 Mai 2018  
N/R : BET/AJ  
**Objet : Dépôt des comptes annuels 2017**

Lettre recommandée AR

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, à titre de dépôt :

- Un exemplaire du bilan (+ annexes) relatif à l'exercice 2017 de MIPI SAS,
- Un exemplaire du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Deux exemplaires du compte rendu de décisions en date du 27 avril 2018.

L'ensemble de ces pièces étant certifiées conformes et signées.

Et,

- Deux liasses M2 portant nomination des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant
- Les lettres d'acceptation aux fonctions sus nommées accompagnées des justificatifs d'inscription professionnelle
- Une attestation de publication légale dans le ressort du siège social de MIPI SAS

Vous trouverez, ci-joint, un chèque d'un montant de 45,48 € relatif à ce dépôt et un chèque de 89,80€ relatif à la nomination des Commissaires aux Comptes.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir le récépissé attestant ledit dépôt.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Arnaud JULIEN



**MIPI - Montage et Ingénierie de Projets Immobiliers**

**Siège social** : Immeuble Le Balthazar – 2 quai d'Arenc – BP 60025 – 13202 Marseille cedex 2

Tél. +33 4 91 23 77 84 – Fax. +33 4 91 25 29 87 – [contact@mipi-immobilier.fr](mailto:contact@mipi-immobilier.fr)

SAS au capital de 40 000 € – Siret : 532 986 080 00028 – TVA Intracommunautaire : FR 67 532 986 080

**MIPI SAS**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 40 000€**  
**Siège Social : 62 Boulevard LAZER 13010 MARSEILLE**  
oooooooo  
**R.C.S. MARSEILLE B 532 986 080**  
oooooooo

**Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2018**  
**RELEVÉ DE DECISIONS**

La société TPF REAL ESTATE, société anonyme immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0806.715.841, dont le siège social est établi à 1190 Forest, avenue de Haveskercke n°46, représentée valablement par Monsieur Thomas SPITAEELS, administrateur délégué, dument habilité à l'effet des présentes. a pris les décisions suivantes :

1) D'arrêter le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 qui ont été approuvés par le cabinet DRC, Commissaire aux Comptes, qui font ressortir un résultat après impôt de 12 354,94 euros.

Concernant l'exercice clos au 31 décembre 2017, il est précisé que les réintégrations fiscales ont été les suivantes :

- 28 euros au titre des amendes et pénalités,
- 243 euros au titre de la quote-part du résultat 2015 de la SCCV Les jardins de la pinède.

Les déductions fiscales ont quant à elles été de :

- 73 125 euros au titre de la quote-part du résultat 2016 de la SCCV Les jardins de la pinède,
- 39 120 euros au titre de la quote-part du résultat 2017 de la SCCV Les jardins de la pinède.

2) d'affecter le résultat s'élevant à 12 354,94 euros suivant la répartition suivante :

- 5% en constitution de la réserve légale, soit 617,75 euros,
- le solde s'élevant à 11 737,19 euros en report à nouveau.

3) de maintenir la convention d'apport en compte courant mise en place en janvier 2015 avec la société TPF Ingénierie, avance qui portera intérêt légal aux taux EURIBOR (base 365) à 1 mois augmenté d'une marge de 2,5%,

4) de maintenir la convention de trésorerie mise en place en décembre 2015 entre la société MIPI, la société EQUILIS SA et la SCCV Les Jardins de la Pinède, avance qui

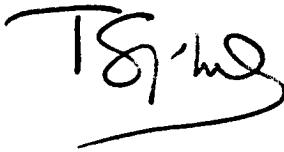
portera intérêt légal au taux d'intérêt fiscalement déductible pour les comptes courants d'associés,

5) d'approuver les comptes et le bilan arrêté au 31/12/2017 et donner au Président quitus entier et sans réserve de la gestion pour cet exercice.

6) de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Monsieur Jean-François BOURRIN, domicilié à titre professionnel au Grand Hôtel Dieu, 3 Cour du Midi 2 – CS 30259 69287 LYON Cedex et de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Pierre PEGAZ-FIORNET, domicilié à titre professionnel au Grand Hôtel Dieu, 3 Cour du Midi 2 – CS 30259 69287 LYON Cedex, pour une période de six années qui prendra fin lors de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2023.

7) de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

Thomas SPITAEELS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Spitaels', with a long horizontal flourish underneath.

Désignation de l'entreprise : MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERES SA Exercice exprimé en nombre de mois \* 12  
 Adresse de l'entreprise 62 Bd Lazer 13010 MARSEILLE Durée de l'exercice précédent \* 12

Numéro SIRET \* 5 3 2 9 8 6 0 8 0 0 0 0 2 8 Néant  \*

				Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	10 040	10 040
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	10 040	10 040
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ	722 000	722 000
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	41 418	41 418
	Autres créances (3)	BZ	CA	536 104	536 104
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	1 034	1 034
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 300 556	1 300 556
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1 310 596	1 310 596

Revoir : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR  
 Clause de réserve de priorité : \* Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise		MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 40 000...)	DA		40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>	DC			
	Réserve légale (3)	DD		788	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>	DG			
	Report à nouveau	DH		7 230	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		12 355	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		60 373	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>	DV		354 776	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		888 543	
	Dettes fiscales et sociales	DY		6 903	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		1 250 223	
	Écarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		1 310 596	
AVALUÉS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 250 223		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS Néant  \*

		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		PB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
			services *	FG	90 482	FH		FI
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	90 482	FK		FL	90 482	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	90 482
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	70 457	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	675	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	71 132	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	19 350	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 591	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	6 591	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 558	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	13 558	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(6 967)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	12 383	

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	28	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	28	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	(28)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	97 073	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	84 718	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	12 355	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
penalité				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				28		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise **MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS** Néant \*

\* (Ne pas reporter le montant des écarts)

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ	KR		
		Dont Composants M3	KS		KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KW	KX
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY		KZ	LA
		Matériel de transport *			LB		LC	LD
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF	LG
		Emballages récupérables et divers *			LH		LI	LJ
	Immobilisations corporelles en cours				LK		LL	LM
	Avances et acomptes				LN		LO	LP
	TOTAL III							
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
	Autres participations			8U	10 040	8V	8W	
	Autres titres immobilisés			IP		IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	IV	
	TOTAL IV			LQ	10 040	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	10 040	ØH	ØI	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		
								4		
								5		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CØ	DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH		MI		
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN		MO		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV	MP	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes				NC	ND	NE		NF	
	TOTAL III				IY	NG	NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7		ØW	
		Autres participations			IØ	ØX	ØY	10 040	ØZ	
Autres titres immobilisés				I1	2B	2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F		2G		
TOTAL IV				I3	NJ	NK	10 040	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	10 040	ØM		

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY			Total général non venant (NW - NY)	NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P	6Q	6R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1)*</li> </ul>	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF			
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	41 418		41 418					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		VM	1 415		1 415				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	157 648		157 648				
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	377 041		377 041					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	577 522	VU	577 522	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	888 543		888 543						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 903		6 903					
publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	354 776		354 776						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 250 223	VZ	1 250 223						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : MONTAGE ET INGENIERIE DE PRODUITS D'IMPACT		Formule déposée au titre de : <input type="checkbox"/> SAS <input type="checkbox"/> SCS <input type="checkbox"/> SCSL <input type="checkbox"/> SCSL		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2017	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WA 12 355
			de son conjoint		moins part déductible *		WB
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.L.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8
			- imposées au taux de 0 %				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		WN
					- Plus-values soumises au régime des fusions		WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.L.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	
						MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	
						WR 12 626	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV
			- imposées au taux de 0 %				WH
			- imposées au taux de 19 %				WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Majoration d'amortissement *							
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté) (art. 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2
	Pôle de compétitivité hors CLCE (art. 44 undecies)		L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)		K3
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F
					Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
					Zone de reconstruction de la défense (art. 44 terdecies)		PA
				Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dégagee par le report en arrière de déficit	
						ZI	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	
						XH 112 245	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL			
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL		XJ 99 619	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN XO 99 619	



Désignation de l'entreprise <b>MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	7 725	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	7 725	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	99 619	
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)	YK	107 344	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)		XU	<input type="checkbox"/>
---	--	----	--------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	14 966	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(7 735)		Dividendes		ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF								
	<b>TOTAL I</b>	ØF	7 230		Report à nouveau		ZG		7 230						
										<b>TOTAL II</b>		ZH		7 230	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	64 837			
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8										XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	4 055			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES										ST	1 564			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	70 457			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	675			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ) ZS										9Z				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	675			
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	18 143			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	22 883			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
											Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe: résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
											Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS

Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS Néant  \*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION  
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

**16**

Désignation de l'entreprise: <b>MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS</b>										Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe											
Exercice ouvert le: <b>01012017</b> et clos le: <b>31122017</b>										Données en nombre de mois	
										1	2
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
<b>TOTAL 1</b>										OX	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
<b>TOTAL 2</b>										OM	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>											
Achats										ON	
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
<b>TOTAL 3</b>										OJ	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>											
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)	OG
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										SA	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	Effectifs au sens de la CVAE *					EY
Période de référence					GY	/	/	GZ	/	/	
Date de cessation					HR	/	/				
<b>VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>											
Effectif moyen du personnel * :										YP	
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 5 3 2 9 8 6 0 8 0 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS

ADRESSE (voie) 62 Bd Lazer

CODE POSTAL 13010 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A. Dénomination TPF REAL ESTATE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Adresse : N° 46 Voie AVENUE DE HAVESKERCKE

Code Postal Commune FOREST Pays BELGIQUE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

5 3 2 9 8 6 0 8 0 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS

ADRESSE (voie)

62 Bd Lazer

CODE POSTAL

13010

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique

sci

Dénomination

les jardins de la pinède

N° SIREN (si société établie en France)

814888087

% de détention

50,00

Adresse :

N°

60

Voie

rue jean dausset

Code Postal

84140

Commune

avignon

Pays

france

Forme juridique

Dénomination

164 camoins

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

20,00

Adresse :

N°

29

Voie

bd de dunkerque

Code Postal

13002

Commune

marseille

Pays

france

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

**MIPI**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**

---



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**

### **MIPI**

Immeuble Le Balthazar  
2 quai d'Arenc  
13202 Marseille cedex 2

A l'Associé unique,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MIPI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

---

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

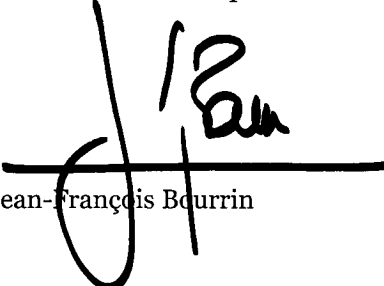
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 26 avril 2018

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Services France



Jean-François Bourrin



Monsieur Arnaud Julien  
**TPF INGENIERIE**  
Immeuble le Balthazar  
2 quai d'Arenc  
BP 60025  
13202 Marseille Cedex 2

Lyon, le 26 avril 2018

Envoi par mail : [a.julien@tpfi.fr](mailto:a.julien@tpfi.fr)

Monsieur,

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes des sociétés MIPI et SECMO, nous vous adressons ci-joint au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les documents suivants :

Pour la société SECMO

- deux exemplaires ,dont un non relié destiné au Greffe du Tribunal de commerce, de notre rapport sur les comptes annuels
- un exemplaire de notre rapport spécial sur les conventions réglementées

Pour la société MIPI

- deux exemplaires ,dont un non relié destiné au Greffe du Tribunal de commerce, de notre rapport sur les comptes annuels

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Services France

Jean-François Bourrin

JFB/ad

---

*PricewaterhouseCoopers Services France, SAS, Grand Hôtel Dieu, 3 Cour du Midi, CS 30259, 69287 Lyon Cedex 02*  
*Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, Fax: +33 (0) 4 78 17 81 79, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lyon. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Lyon.  
Société par actions simplifiée au capital de 940.000 €. Siège social : 20 rue Garibaldi 69006 Lyon.  
RCS Lyon 480 775 782. TVA n° FR 20 480 775 782. Siret 480 775 782 00042. Code APE 6920 Z.

**MONTAGE ET INGÉNIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS**  
**BILAN ACTIF**

page 2

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 17/04/2018

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
--------------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	10 040		10 040	0,77	10 040	0,64
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>10 040</b>		<b>10 040</b>	<b>0,77</b>	<b>10 040</b>	<b>0,64</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services	722 000		722 000	66,08	722 000	46,89
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	41 418		41 418	3,16	58 662	3,73
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 415		1 415	0,11	1 415	0,09
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	157 648		157 648	12,03	163 423	10,39
. Autres	377 041		377 041	28,77	609 535	38,74
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 034		1 034	0,08	8 219	0,52
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 300 556</b>		<b>1 300 556</b>	<b>99,23</b>	<b>1 563 254</b>	<b>99,36</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 310 596</b>		<b>1 310 596</b>	<b>100,00</b>	<b>1 573 294</b>	<b>100,00</b>

**MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS**  
**BILAN PASSIF**

page 3

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 17/04/2018

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 40 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	40 000	3,05	40 000	2,54
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	788	0,08	788	0,05
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	7 230	0,55	14 966	0,95
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>12 355</b>	<b>0,94</b>	<b>-7 735</b>	<b>-0,48</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>60 373</b>	<b>4,81</b>	<b>48 018</b>	<b>3,05</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	354 776	27,07	582 607	37,03
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 543	87,90	932 939	59,30
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées	6 903	0,53	9 730	0,62
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 250 223</b>	<b>95,39</b>	<b>1 525 276</b>	<b>98,95</b>
Ecart de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 310 596</b>	<b>100,00</b>	<b>1 573 294</b>	<b>100,00</b>

**MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS,SAS**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

page 4

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 17/04/2018

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
---------------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	90 482		90 482	100,00	122 010	100,00	-31 528	-25,83
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>90 482</b>		<b>90 482</b>	<b>100,00</b>	<b>122 010</b>	<b>100,00</b>	<b>-31 528</b>	<b>-25,83</b>

Production stockée					722 000	591,75	-722 000	-100,00
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>90 482</b>	<b>100,00</b>	<b>844 010</b>	<b>691,75</b>	<b>-753 528</b>	<b>-89,27</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			70 457	77,87	848 564	695,49	-778 107	-91,89
Impôts, taxes et versements assimilés			675	0,75	868	0,71	-193	-22,23
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>71 132</b>	<b>78,81</b>	<b>849 432</b>	<b>696,20</b>	<b>-778 300</b>	<b>-91,82</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>19 350</b>	<b>21,39</b>	<b>-5 421</b>	<b>-4,43</b>	<b>24 771</b>	<b>456,85</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			6 591	7,26	9 085	7,45	-2 494	-27,44
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>6 591</b>	<b>7,26</b>	<b>9 085</b>	<b>7,45</b>	<b>-2 494</b>	<b>-27,44</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			13 558	14,98	11 389	9,33	2 169	19,04
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>13 558</b>	<b>14,98</b>	<b>11 389</b>	<b>9,33</b>	<b>2 169</b>	<b>19,04</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-6 967</b>	<b>-7,69</b>	<b>-2 304</b>	<b>-1,88</b>	<b>-4 663</b>	<b>-202,38</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I+III+IV+V-VI)</b>			<b>12 383</b>	<b>13,69</b>	<b>-7 725</b>	<b>-6,32</b>	<b>20 108</b>	<b>280,30</b>

**MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS SAS**  
**COMPTE DE RESULTAT**

page 5

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 17/04/2018

<b>COMPTE DE RESULTAT ( suite )</b>	<b>Exercice clos le</b> 31/12/2017 (12 mois)		<b>Exercice précédent</b> 31/12/2018 (12 mois)		<b>Variation</b> absolue (12 / 12)		<b>%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28	0,03	10	0,01	18	180,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>28</b>	<b>0,03</b>	<b>10</b>	<b>0,01</b>	<b>18</b>	<b>180,00</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-28</b>	<b>-0,02</b>	<b>-10</b>	<b>-0,00</b>	<b>-18</b>	<b>-179,99</b>	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)							
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>97 073</b>	<b>107,28</b>	<b>853 095</b>	<b>669,20</b>	<b>-756 022</b>	<b>-88,81</b>	
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>84 718</b>	<b>83,83</b>	<b>860 831</b>	<b>705,54</b>	<b>-776 113</b>	<b>-90,15</b>	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>12 355</b>	<b>13,85</b>	<b>-7 735</b>	<b>-8,33</b>	<b>20 090</b>	<b>259,73</b>	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

**MIPI SAS**

**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

**SOMMAIRE**

**PREAMBULE**

- Présentation de la société

**PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

- Reconnaissance des revenus
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisation corporelles
- Immobilisations financières
- Stocks
- Créances
- Provisions
- Provisions réglementées

**NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

- Actif immobilisé
  - \* Immobilisations brutes
- Actif circulant :
  - \* Etat des créances

**NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

- Capitaux propres
  - \* Capital social
  - \* Capitaux propres
- Emprunts et dettes
  - \* Etat des dettes
  - \* Charges à payer par poste du bilan

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Autres informations relatives au compte de résultat

**AUTRES INFORMATIONS**

- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des commissaires aux comptes
- Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

**MIPI SAS**

## **ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Aux comptes annuels présentés en Euros

### **PREAMBULE**

#### **Présentation de la société**

L'activité de la société MIPI est le montage et l'ingénierie de projets immobiliers.

### **PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Afin de faciliter l'interprétation des comptes annuels, les principales méthodes d'évaluation ou de comptabilisation utilisées sont décrites dans les pages suivantes.

#### **Reconnaissance des revenus**

Le revenu est reconnu lors de la facturation des différentes étapes d'avancement de la production d'une affaire conformément au contrat. La production en cours en fin d'exercice correspondant à l'achèvement d'une phase de production et qui n'a pas encore été facturée est enregistrée en factures à émettre.

**PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION (suite)****Immobilisations incorporelles**

Sauf cas particuliers, les fonds commerciaux ne sont pas amortis, mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient durablement inférieure à leur valeur comptable.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

**Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Une dépréciation est constituée dans le cas où leur valeur d'usage serait inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée à partir de la valeur patrimoniale de la participation (actif net réévalué) et de sa rentabilité.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

**Stocks**

Les encours de production sont valorisés en fonction du pourcentage d'avancement des affaires et valorisés en appliquant une décote sur les chiffres d'affaires budgétés. La décote correspond à l'estimation d'un taux de marge brut calculé annuellement.

Lorsque la valeur déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

**MIPI SAS**

**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

**PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION (suite)**

**Provisions**

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

**Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provisions pour hausse des prix, amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...)

## ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**ACTIF IMMOBILISE**

Immobilisations brutes = 10 040

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	10 040			10 040
<b>TOTAL</b>	<b>10 040</b>			<b>10 040</b>

**ACTIF CIRCULANT :**

Etat des créances :

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	41 418	41 418	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	1 415	1 415	
- T.V.A	157 648	157 648	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	377 041	377 041	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>577 522</b>	<b>577 522</b>	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

## ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**CAPITAUX PROPRES :**

Capital social = 40 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	400,00	40 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>100</b>	<b>400,00</b>	<b>40 000</b>

**Capitaux propres :**

Capitaux propres au 31 décembre 2016	48.018
Bénéfice de l'exercice	12.355
	<hr/>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>60.373</b>

**EMPRUNTS ET DETTES****Etat des dettes :**

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	888 543	888 543		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	6 903	6 903		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	354 776	354 776		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 250 223</b>	<b>1 250 223</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

**MIPI SAS**

**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

**NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**

**Charges à payer par postes du bilan = 4 094**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts & dettes établissements de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 094
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>4 094</b>

**MIPI SAS**

**ANNEXE**

Période du 01/01/2017, au 31/12/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**Ventilation du chiffre d'affaires = 90 482**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

<i>Nature du chiffre d'affaires</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Taux</i>
<i>Prestations de services</i>	<i>90 482</i>	<i>100.00%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>90 482</b>	<b>100.00 %</b>

**Autres Informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

MIPI SAS

**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

**AUTRES INFORMATIONS**

**Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	<b>Montant</b>
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	2 124
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
<b>TOTAL</b>	<b>2 124</b>

MIPI SAS

**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

**AUTRES INFORMATIONS (suite)**

**Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Charges à payer = 4 094**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	
Fournisseurs factures non parvenues (40810000)	4 094
<b>TOTAL</b>	<b>4 094</b>

MIPI SAS

**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

**AUTRES INFORMATIONS (suite)**

**Tableau des filiales et participations**

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quota-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
<b>Les Jardins de la Pinède</b>	<b>20 000</b>	<b>-145 763</b>	<b>50</b>	<b>10 000</b>					<b>-78 750</b>	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
<b>164 CAMOINS</b>	<b>200</b>	<b>-1</b>	<b>20</b>	<b>40</b>					<b>-174 507</b>	
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										